



mouvement contre le racisme et  
pour l'amitié entre les peuples

43 boulevard de Magenta  
75010 Paris

Tél. : 01 53 38 99 82  
Fax : 01 40 40 90 98

secretariat-direction@mrp.fr

<http://www.mrap.fr>

Facebook  
<http://tinyurl.com/6fh5sna>

Twitter  
[http://twitter.com/MRAP\\_Officiel](http://twitter.com/MRAP_Officiel)

# RWANDA

## Le MRAP salue le rapport du juge Trévidic

Le MRAP se réjouit du rapport présenté par le juge Trévidic concernant l'attentat du 6 avril 1994 à Kigali qui a coûté la vie au Président Juvénal Habyarimana et a constitué le déclencheur du génocide. En 100 jours, un million de personnes, hommes, femmes, enfants étaient massacrés, pour être nés Tutsis ou pour s'être opposés à cette extermination. Ce rapport, en désignant indirectement les extrémistes hutu comme les auteurs de l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana, dément le rapport du juge Jean-Louis Bruguière qui prétendait que l'attentat avait été commis par des rebelles tutsi. Cette thèse, reprise notamment par Pierre Péan visait à renvoyer dos à dos victimes et génocidaires et à nier le rôle de la France avant, pendant et après le génocide.

Le MRAP rappelle que ce génocide a été accompli par les ex-Forces Armées Rwandaises (FAR) et les milices dites "Interahamwe". Ce pouvoir a reçu de manière continue et appuyée le soutien du gouvernement français, tant au plan politique et militaire que financier, avant, pendant et après. Le premier accord d'assistance militaire entre les Présidents Valéry Giscard d'Estaing et Juvénal Habyarimana, datant de juillet 1975, est bien antérieur au génocide et la mission militaire française, sous la responsabilité du Général Cussac, s'est livrée à des opérations d'identification de civils qui devaient présenter une carte d'identité sur laquelle figurait la mention "hutu" ou "tutsi". Dès le début des massacres, la France a voté au Conseil de sécurité en faveur du retrait des casques bleus destinés à protéger les civils rwandais et a continué de fournir des armes au gouvernement en place. Enfin, une fois le génocide accompli, l'opération "Turquoise" (juin-juillet 1994) a permis d'organiser la fuite de ceux qui en étaient responsables.

Le MRAP considère qu'il y va de notre conscience morale de refuser l'oubli de cette tragédie mais également que toute la vérité soit faite sur les responsabilités notamment de la France. Le rapport du juge Trévidic est un premier pas vers l'indispensable recherche de la vérité et de justice réclamée par le MRAP dès le mois de mai 1994.

Paris, le 12 janvier 2012.